

DÉLIBÉRATION N° 7

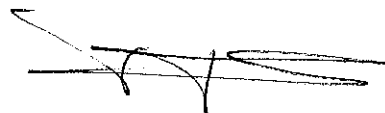
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 19 NOVEMBRE 2010**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « la Masse des douanes », et notamment son article 16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'abondement de 100 000 euros du budget alloué à la passation d'un marché d'assistance à la passation du bail emphytéotique des bâtiments G et K à la Joliette.

Fait à Montreuil, le 19 novembre 2010

Le président,



Jérôme FOURNEL